



Occupation sans titre ni droit

Par **Afiwa**, le **13/01/2019** à **16:17**

Bonjour,

Vivant en France je me trouve avec une personne qui occupe un bien immobilier à moi à la Martinique disant qu'

il est le propriétaire de ce bien .

En 2018 je lui ai adressé des lettres A/R lui demandant de quitter les lieux; lettres qu'il n'a pas récupérées

Je tiens à préciser que je paye des impôts sur ce bien.

En 2019 je veux entamer une procédure d'expulsion afin de récupérer mon bien...

Comment procéder entre Huissier et TGI ???

Qu'est-ce que je demande à l'huissier et qu'est-ce que je demande au Tribunal.

Merci pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **13/01/2019** à **19:24**

Bonjour

L'huissier ne pourra intervenir qu'après une ordonnance du tribunal.

Par **Afiwa**, le **14/01/2019** à **06:35**

Bonjour

Merci pour votre réponse... mais je ne devrais pas demander à l'huissier un constat d'occupation illicite afin d'appuyer ma demande auprès du TGI ou bien mes lettres A/R, qui demandent à l'occupant de quitter les lieux, suffisent ?

Merci pour votre réponse.

Par **beatles**, le **14/01/2019** à **10:44**

Bonjour,

Grosse erreur que de lui envoyer des LRAR à l'adresse squattée car cela signifie que vous admettez et justifiez que c'est son adresse fiscale.

Attendez donc le retour pour non réclamation pour tenter quoi que ce soit.

Cdt

Par **Afiwa**, le **14/01/2019** à **12:38**

Bonjour

Merci pour toutes vos réponses !

Je continue le combat.

Bien à vous.